

**Rapport financier sur les comptes de l'OMS  
pour 1998-1999, rapport du Commissaire aux Comptes  
et observations y relatives formulées au nom du Conseil  
exécutif ; rapport du vérificateur intérieur des comptes**

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1<sup>er</sup> janvier 1998-31 décembre 1999 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé ;<sup>1</sup>

Ayant pris acte du premier rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé ;<sup>2</sup>

ACCEPTE le rapport financier du Directeur général et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1<sup>er</sup> janvier 1998-31 décembre 1999 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

Septième séance plénière, 19 mai 2000  
A53/VR/7

= = =

---

<sup>1</sup> Documents A53/17 et A53/17 Add.1.

<sup>2</sup> Document A53/18.